

NOTE DE PRESENTATION BREVE ET SYNTHETIQUE DU BUDGET PRIMITIF 2025

*L'article L.2313-1 du code général des collectivités territoriales prévoit qu'une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles est jointe au budget primitif et au compte administratif afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux.

La présente note répond à cette obligation pour le syndicat mixte ; elle est disponible sur son site internet.

Le budget primitif retrace l'ensemble des dépenses et des recettes autorisées et prévues pour l'année 2025. Il respecte les principes budgétaires : annualité, universalité, unité, équilibre et antériorité. Le budget primitif constitue le premier acte obligatoire du cycle budgétaire annuel de l'établissement. Il doit être voté par l'assemblée délibérante avant le 15 avril de l'année à laquelle il se rapporte, ou le 30 avril l'année de renouvellement du comité syndical, et transmis au représentant de l'État dans un délai de 15 jours maximum après la date limite de vote du budget. Par cet acte, le Président, ordonnateur, est autorisé à effectuer les opérations de recettes et de dépenses inscrites au budget, pour la période qui s'étend du 1er janvier au 31 décembre de l'année civile.

Le budget 2025 a été voté le 28 mars 2025 par le comité syndical. Il peut être consulté sur simple demande aux heures d'ouvertures du syndicat mixte.

Ce budget a été réalisé sur les bases du débat d'orientation budgétaire présenté le 5 mars 2025 et est établi conformément aux règles de forme et de fond prévues par l'instruction budgétaire et comptable M57.

La section de fonctionnement s'équilibre en dépenses et en recettes à 3 960 000,00 €, la section d'investissement à 7 400 000,00 €.

1. Priorités du budget

Le budget a été établi avec la volonté de pouvoir mener les projets de l'établissement à savoir :

- Poursuivre les études préalables au dépôt d'Objectif Meurthe (futur PAPI sur le bassin versant de la Meurthe) : étude de maîtrise d'œuvre, études environnementales, prestations topographiques et géotechniques, démarches foncières, concertation du public...
- Finaliser la construction des aménagements de protection contre les inondations sur le bassin versant du Madon (la zone de ralentissement dynamique de crue à Hymont/Velotte, le chenal de crue et le système d'endiguement à Mirecourt, l'arasement des seuils et la renaturation du Madon à Ceintrey/Voinémont...) et démarrer les travaux de reméandrage du Madon à Lerrain
- Réaliser les études de danger sur les ouvrages existants sur le territoire
- Communiquer sur le risque inondation, et accompagner les habitants et les communes dans leur protection
- Mener l'étude quantitative sur le bassin versant de la Moselle afin d'anticiper le changement climatique et les étiages de plus en plus fréquents et étudier les ouvrages hydrauliques présents sur le secteur du Toulais
- Définir un niveau de cotisation des EPCI permettant d'assurer le financement des projets importants prévus au cours de cette prochaine décennie.

2. La section de fonctionnement

La section de fonctionnement regroupe l'ensemble des dépenses et des recettes nécessaires au fonctionnement courant et récurrent des services mais également des dépenses d'études.

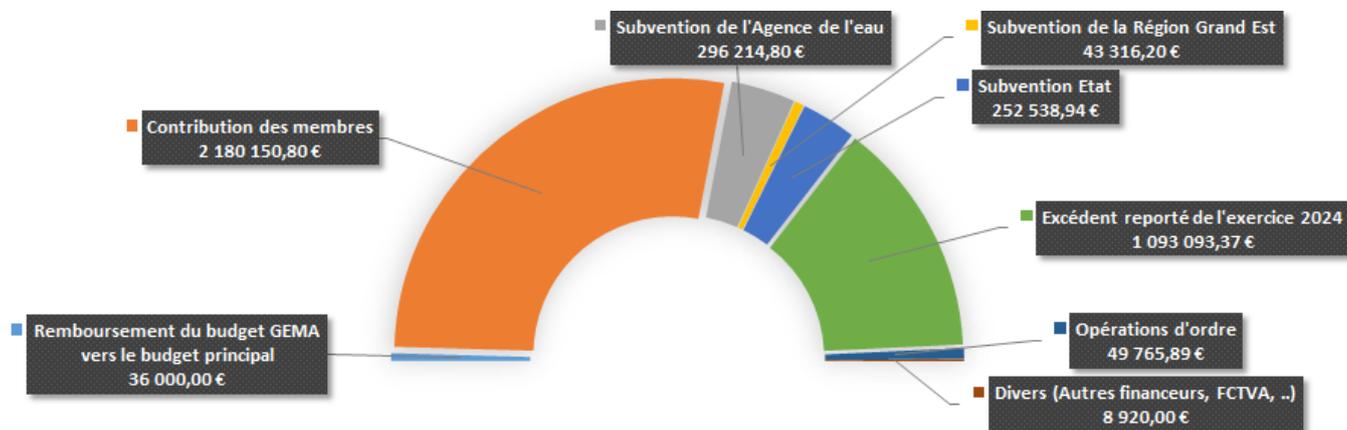
A. Les recettes

Les recettes de fonctionnement en 2025 représentent un montant de 3 960 000,00 euros.

Elles sont composées principalement par la cotisation des EPCI membres soit 3,80 € par habitant en 2025 (hausse de 5.55% par rapport à l'année précédente) ainsi que par la participation des Départements de Meurthe-et-Moselle et des Vosges (20 000 € chacun) et de la Région Grand Est (10 000 €). A noter qu'une stabilisation de la cotisation est prévue jusque 2028.

Une part importante des recettes de fonctionnement provient également de subventions de l'Etat, de l'Agence de l'eau Rhin Meuse et de la Région Grand Est qui participent à l'animation de la structure (frais de personnel) et/ou des actions de l'EPTB.

Une partie des recettes provient également du remboursement des frais de personnel et de fonctionnement du budget annexe. En effet, l'EPTB étant un syndicat à la carte, certains EPCI membres ont choisi de transférer ou déléguer la compétence gestion des milieux aquatiques au syndicat.



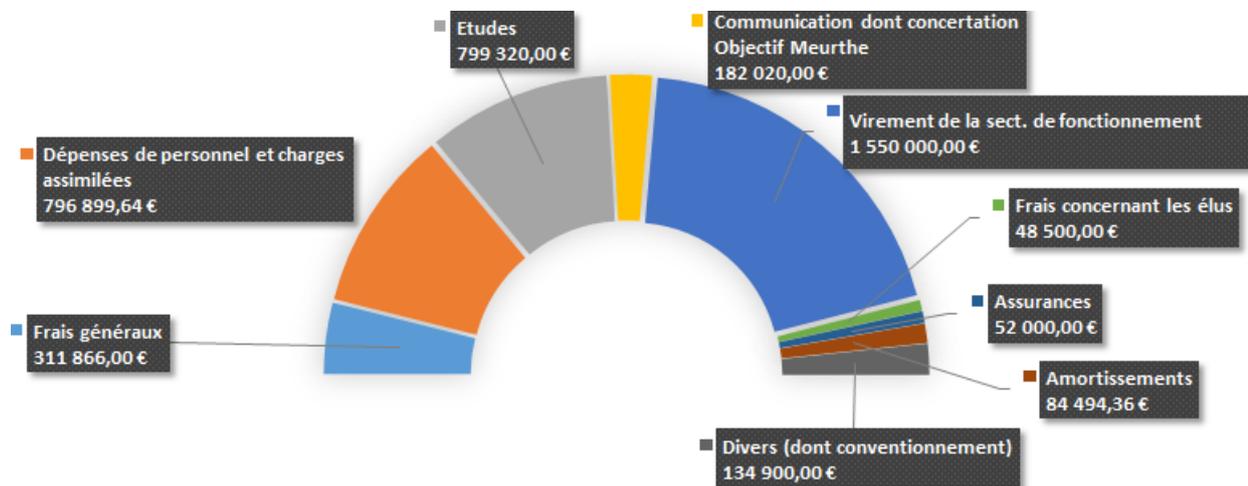
RECETTES DE FONCTIONNEMENT	Budget primitif 2025		
	Propositions Nouvelles	Reports	Propositions Globales
70 - Produits des services, domaine et ventes diverses	36 000,00		36 000,00
74 - Dotations et participations	2 653 812,88	127 277,86	2 781 090,74
75 - Autres produits de gestion courante			
013 - Atténuations de charges	50,00		50,00
002 - Excédent de fonctionnement reporté	1 093 093,37		1 093 093,37
Total recettes réelles	3 782 956,25	127 277,86	3 910 234,11
Total recettes d'ordre	49 765,89		49 765,89
Total recettes de fonctionnement	3 832 722,14	127 277,86	3 960 000,00

B. Les dépenses

Les dépenses de fonctionnement sont constituées par les rémunérations du personnel, les indemnités versées aux élus (Président et vice-Présidents), les frais liés aux locaux (loyer, gardiennage, ..), les achats de matières premières et de fournitures, les prestations de services, les études, ...

Les charges de personnel et frais assimilés s'élèvent à 20,12 % des dépenses réelles de fonctionnement, les études notamment liées aux PAPI et à l'étude quantitative à 23,29 %.

Au final, l'écart entre le volume total des recettes de fonctionnement et celui des dépenses de fonctionnement constitue l'autofinancement, c'est-à-dire la capacité du syndicat à financer lui-même ses projets d'investissement sans recourir nécessairement à un emprunt.



DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	Budget primitif 2025		
	Propositions Nouvelles	Reports	Propositions Globales
011 - Charges à caractère général	1 278 466,00	122 840,00	1 401 306,00
60 - ACHATS ET VARIATION DES STOCKS	18 166,00		18 166,00
61 - SERVICES EXTERIEURS	973 600,00	109 820,00	1 083 420,00
62 - AUTRES SERVICES EXTERIEURS	286 400,00	13 020,00	299 420,00
63 - IMPOTS, TAXES ET VERSEMENTS ASSIMILES	300,00		300,00
012 - Charges de personnel et frais assimilés	796 899,64		796 899,64
62 - AUTRES SERVICES EXTERIEURS	12 000,00		12 000,00
63 - IMPOTS, TAXES ET VERSEMENTS ASSIMILES	11 850,00		11 850,00
64 - CHARGES DE PERSONNEL	773 049,64		773 049,64
65 - Autres charges de gestion courante	122 300,00		122 300,00
67 - Charges spécifiques	5 000,00		5 000,00
Total dépenses réelles	2 202 665,64	122 840,00	2 325 505,64
Total dépenses d'ordre	1 634 494,36		1 634 494,36
Total dépenses de fonctionnement	3 837 160,00	122 840,00	3 960 000,00

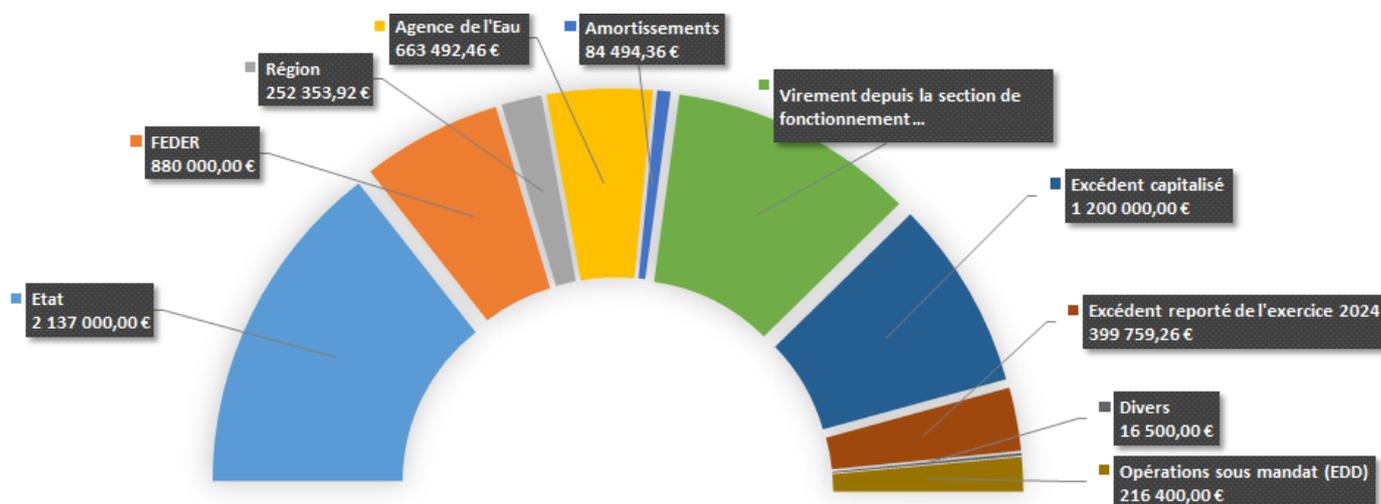
3. La section d'investissement

Contrairement à la section de fonctionnement qui implique en général des notions de récurrence et de quotidienneté, la section d'investissement est liée aux projets du syndicat à moyen ou long terme. L'investissement concerne ainsi des actions structurantes qui vont accroître le patrimoine de l'établissement.

A. Les recettes

Les recettes d'investissement en 2025 représentent un montant de 7 400 000,00 euros.

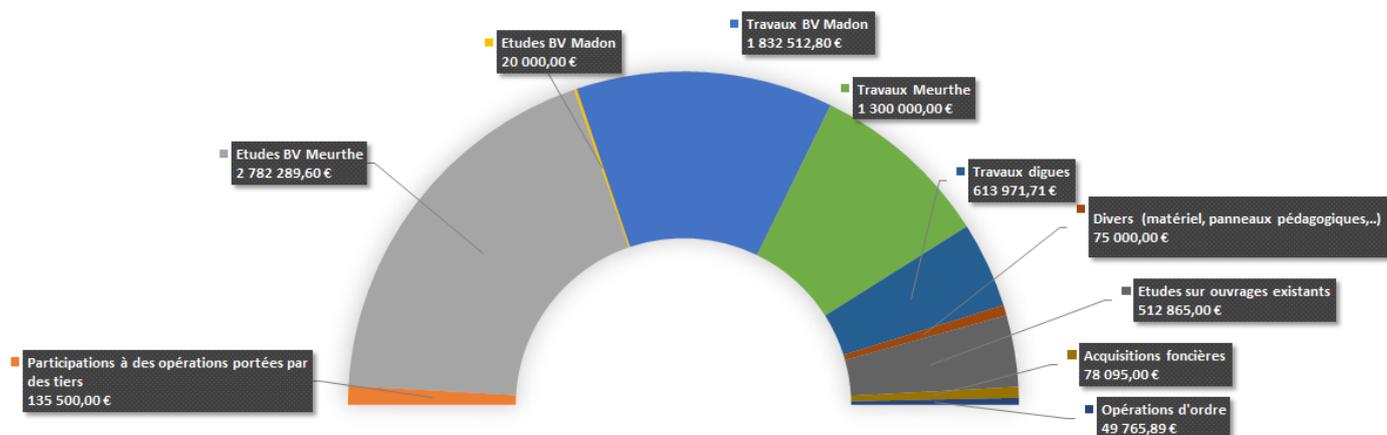
Il s'agit principalement de subventions perçues (53,14% des recettes réelles inscrites au budget en 2025) pour mener à bien les projets d'investissement de l'EPTB afin de protéger les habitants du risque inondation. Les principaux financeurs sont l'Etat, l'Union Européenne (via le FEDER), la Région Grand Est et l'Agence de l'eau Rhin Meuse. Les autres recettes sont constituées par des fonds propres de l'EPTB (autofinancement, excédent des exercices antérieurs, ...).



RECETTES D'INVESTISSEMENT	Budget primitif 2025		
	Propositions Nouvelles	Reports	Propositions Globales
001 - Excédent d'investissement reporté	399 759,26		399 759,26
10 - Dotations, fonds divers et réserves	1 201 500,00		1 201 500,00
13 - Subventions d'investissement reçues	3 922 911,06	9 935,32	3 932 846,38
27 - Autres immobilisations financières	15 000,00		15 000,00
Total recettes réelles hors opérations	5 539 170,32	9 935,32	5 549 105,64
1 - EDD Pierre La Treiche	98 600,00		98 600,00
2 - EDD Bertrichamps	117 800,00		117 800,00
Total recettes opérations d'invest.	216 400,00		216 400,00
Total recettes d'ordre	1 634 494,36		1 634 494,36
Total recettes d'investissement	7 390 064,68	9 935,32	7 400 000,00

B. Les dépenses

Le budget d'investissement du syndicat regroupe toutes les dépenses faisant varier durablement la valeur ou la consistance du patrimoine de l'établissement. Il s'agit notamment des acquisitions de mobilier, de matériel, d'informatique, d'acquisitions de terrain, d'études et de travaux soit sur des structures déjà existantes, soit à créer.



DEPENSES D'INVESTISSEMENT	Budget primitif 2025		
	Propositions Nouvelles	Reports	Propositions Globales
13 – Subventions d'investissement reçues	38 300,00		38 300,00
20 - Immobilisations incorporelles	2 706 000,00	368 754,60	3 074 754,60
204 - Subventions d'équipement versées	29 000,00	68 200,00	97 200,00
21 - Immobilisations corporelles	149 000,00	3 095,00	152 095,00
23 - Immobilisations en cours	3 743 971,71	2 512,80	3 746 484,51
Total dépenses réelles hors opérations	6 666 271,71	442 562,40	7 108 834,11
1 - EDD Pierre La Treiche	98 600,00		98 600,00
2 - EDD Bertrichamps	142 800,00		142 800,00
Total dépenses opérations d'invest.	241 400,00		241 400,00
Total dépenses d'ordre	49 765,89		49 765,89
Total dépenses d'investissement	6 957 437,60	442 562,40	7 400 000,00

4. Information sur l'endettement du syndicat

A ce jour, le syndicat n'a contracté aucun emprunt.

5. IV. Effectifs – personnel

L'effectif de l'EPTB est au 1er janvier de 12 emplois permanents (3 en filière administrative et 9 en filière technique). Le budget primitif 2025 ne prévoit pas de nouvelle création de poste.

6. V. Le budget annexe Gestion des Milieux Aquatiques.

L'EPTB est un syndicat à la carte avec une compétence optionnelle sur le volet gestion des milieux aquatiques. Trois EPCI ont transféré cette compétence, la CCVCSO devrait renouveler sa délégation au cours de l'année 2025.

La section de fonctionnement s'équilibre en dépenses et en recettes à 1 208 750,00 €, la section d'investissement à 2 018 000,00 €.

Les frais de fonctionnement (l'équivalent d'1 ETP et un % des frais de fonctionnement) sont remboursés au budget principal. Les autres frais de fonctionnement concernent l'entretien courant des rivières et notamment le retrait d'embâcles suite aux crues.

Les priorités 2025 de ce budget sont de réaliser la restauration, renaturation du Madon et de certains affluents et de débiter les travaux sur l'ouvrage de Neufcours à Rosières-aux-Salines. En 2025, les principaux travaux se feront principalement sur le bassin versant du Madon avec la fin des travaux sur le Val d'Arol et le démarrage des travaux sur le Madon lui-même. Les études se poursuivront notamment pour permettre la restauration renaturation de La Saule (ce cours d'eau correspondant à la seconde phase d'opérations sur les affluents rive gauche du Madon).

Les principaux financeurs du syndicat pour la gestion des milieux aquatiques sont l'Agence de l'eau Rhin Meuse et la Région Grand Est.

A. Section de fonctionnement

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	Budget primitif 2025		
	Propositions Nouvelles	Reports	Propositions Globales
011 - Charges à caractère général	96 000,00	17 400,00	113 400,00
61 - SERVICES EXTERIEURS	75 000,00	17 400,00	92 400,00
62 - AUTRES SERVICES EXTERIEURS	21 000,00		21 000,00
012 - Charges de personnel et frais assimilés	15 000,00		15 000,00
62 - AUTRES SERVICES EXTERIEURS	15 000,00		15 000,00
65 - Autres charges de gestion courante	8 000,00		8 000,00
67 - Charges spécifiques	3 000,00		3 000,00
Total dépenses réelles	122 000,00	17 400,00	139 400,00

Total dépenses d'ordre	1 069 350,00		1 069 350,00
Total dépenses de fonctionnement	1 191 350,00	17 400,00	1 208 750,00

RECETTES DE FONCTIONNEMENT	Budget primitif 2025		
	Propositions Nouvelles	Reports	Propositions Globales
70 - Produits des services, domaine et ventes diverses	3 265,00		3 265,00
74 - Dotations et participations	375 000,00		375 000,00
75 – Autres produits de gestion courante	14,39		14 ,39
002 - Excédent de fonctionnement reporté	830 470,61		830 470,61
Total recettes réelles	1 208 750,00		1 208 750,00
Total recettes de fonctionnement	1 208 750,00		1 208 750,00

B. Section d'investissement

DEPENSES D'INVESTISSEMENT	Budget primitif 2025		
	Propositions Nouvelles	Reports	Propositions Globales
20 - Immobilisations incorporelles	152 735,00	16 065,00	168 800,00
21 - Immobilisations corporelles	10 000,00		10 000,00
23 - Immobilisations en cours	1 497 875,00	196 325,00	1 694 200,00
Total dépenses réelles hors opérations	1 660 610,00	212 390,00	1 873 000,00
Délégation CCVCSO traversée de Lerrain	145 000,00		145 000,00
Total dépenses opérations d'invest.	145 000,00		145 000,00
Total dépenses d'ordre			
Total dépenses d'investissement	1 805 610,00	212 390,00	2 018 000,00

RECETTES D'INVESTISSEMENT	Budget primitif 2025		
	Propositions Nouvelles	Reports	Propositions Globales
001 - Excédent d'investissement reporté	469 847,34		469 847,34
10 - Dotations, fonds divers et réserves			
13 - Subventions d'investissement reçues	333 802,66		333 802,66
Total recettes réelles hors opérations	803 650,00		803 650,00
Délégation CCVCSO traversée de Lerrain	145 000,00		145 000,00
Total recettes opérations d'invest.	145 000,00		145 000,00
Total recettes d'ordre	1 069 350,00		1 069 350,00
Total recettes d'investissement	2 018 000,00		2 018 000,00

7. VI. Présentation globalisée (budget principal et budget annexe)

	Fonctionnement	Investissement	Total
Budget principal	3 960 000,00	7 400 000,00	11 360 000,00
Budget annexe	1 208 750,00	2 018 000,00	3 226 750,00
Total	5 168 750,00	9 418 000,00	14 586 750,00